



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pensions de reversion

Question écrite n° 49006

Texte de la question

M. Louis Guedon appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation de nombreuses veuves qui, ayant vécu en concubinage durant une longue période avant d'épouser un homme s'étant lui-même marié deux fois ou plus au cours de sa vie, se trouvent en concurrence, pour la reversion de la pension du mari décédé, avec les autres épouses qui peuvent fort bien avoir partagé moins longtemps la vie de l'homme en question mais avoir été mariées plus longtemps. Il lui demande si, à une époque où l'union libre se développe et est reconnue dans un nombre croissant de domaines comme ouvrant aux concubins des droits proches sinon identiques à ceux des époux légitimes, il ne conviendrait pas de prendre les mesures nécessaires afin que, pour le calcul de la répartition d'une pension de reversion entre plusieurs ayants droit, les différents organismes chargés de la gestion des retraites prennent en compte les périodes de vie commune hors mariage.

Données clés

Auteur : [M. Guédon Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49006

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1048